

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2019, **37,34%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent, au 31 décembre 2019, **62,66%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions admises à la cote de la bourse des valeurs mobilières représentent, au 31 décembre 2019, **57,81%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **60%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2019.
- Le titre **TGH** représente, au 31 décembre 2019, **15,65%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC
- Le prospectus d'émission du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** en vigueur au 31 décembre 2019, précise que seuls les titres ayant été introduits en bourse sur une période de cinq années civiles glissantes de la vie du FCP peuvent composer le portefeuille. Toutefois certains titres détenus par le **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** ne respectent pas cette condition. Ces titres sont
 - ❖ **TGH**
 - ❖ **SOTIPAPIER**
 - ❖ **CARTHAGE CEMENT**
 - ❖ **SAH**

Tunis, le 25 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL
Mohamed Mejdi JAZIRI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2019
(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		212 317,771	966 149,031
Actions & Droits Attachés	A.1	195 886,552	873 607,455
Titres OPCVM	A.2	16 431,219	92 541,576
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		126 548,792	908 175,662
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	126 548,792	908 175,662
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		338 866,563	1 874 324,693

<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créiteurs	P.1	3 072,174	8 492,313
PA 2 Autres Créiteurs Divers	P.2	2 012,543	3 735,343
Total Passif		5 084,717	12 227,656

<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	332 383,223	1 837 068,980
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	1 398,623	25 028,057
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		0,515	3,258
Sommes Distribuables de l'Exercice		1 398,108	25 024,799
Total Actif Net		333 781,846	1 862 097,037
Total Passif & Actif Net		338 866,563	1 874 324,693

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-19	31-déc.-18
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		10 185,396	44 262,760
Dividendes	R.1	10 185,396	44 262,760
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	5 561,193	21 374,141
Total Des Revenus des Placements		15 746,589	65 636,901
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(13 434,227)	(34 207,337)
Revenu Net des Placements		2 312,362	31 429,564
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 529,082)	(6 323,920)
Résultat d'Exploitation		(1 216,720)	25 105,644
Régularisation du Résultat d'Exploitation		2 614,828	(80,845)
Sommes Distribuables de l'Exercice		1 398,108	25 024,799
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		(2 614,828)	80,845
Variation des Plus ou Moins Values Pot. Sur Titres		68 006,777	134 545,273
Plus ou Moins Values Réalisées Sur Cessions de Titres		18 480,944	132 245,001
Frais de Négociation des titres		(3 682,858)	(5 882,626)
Résultat Net De l'Exercice		81 588,143	286 013,292

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019
(exprimés en dinars)

	31-déc.-19	31-déc.-18
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	81 588,143	286 013,292
a - Résultat d'exploitation	(1 216,720)	25 105,644
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	68 006,777	134 545,273
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	18 480,944	132 245,001
c - Frais de négociation de titres	(3 682,858)	(5 882,626)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	25 026,962	40 199,707
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(1 584 876,372)	(710 207,615)
a - Souscriptions	254 471,669	642 731,212
Capital	188 200,000	515 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	66 492,217	128 377,245
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(220,636)	(1 246,191)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	0,088	0,158
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(1 839 348,041)	(1 352 938,827)
Capital	(1 389 300,000)	(1 113 400,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(456 143,142)	(244 485,413)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	2 835,464	1 165,346
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(0,668)	(1,024)
Droits de sorties	3 260,305	3 782,264
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 528 315,191)	(464 394,030)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	1 862 097,037	2 326 491,067
b - en fin d'exercice	333 781,846	1 862 097,037
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	14 407	20 385
b - en fin d'exercice	2 396	14 407
VALEUR LIQUIDATIVE	139,307	129,249
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	9,13%	14,98%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution. Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009. Sa durée est de 10 ans. Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds, en remplacement de la BIATCAPITAL et ce, à compter du 02 Mai 2019. A cet effet, le gestionnaire dispose du logiciel MEGARA-Mutual-Fund.

Le fonds a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** a décidé de :

- Proroger la durée de vie du fonds et de la porter de 10 ans à 20 ans, et de modifier les modalités de prélèvement de la commission de surperformance suite à la réunion de son conseil d'administration le 1^{er} Mars 2017 ;
- Modifier les orientations de placement du fonds suite à la réunion de son conseil d'administration le 04 Mai 2018 ;
- Modifier la composition du comité de gestion du fonds suite à la réunion de son conseil d'administration le 15 Avril 2019.

La société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**, en sa qualité de gestionnaire de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** a conclu des conventions avec de nouveaux intermédiaires en bourse chargés de l'exécution des ordres.

Le nouveau prospectus de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** mis à jour sous le numéro 09-680/A002 en date du 28 novembre 2019 ainsi que le règlement intérieur sont mis à la disposition du public auprès du gestionnaire de la société **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**.

L'entrée en vigueur du nouveau prospectus d'émission a été fixée pour le 10 avril 2020. De ce fait l'ancien prospectus d'émission reste applicable au 31 décembre 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT

I. BILAN

A.1 Actions & Droits Attachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à **195 886,552 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2019	% ACTIF
ACTIONS		249 862,142	195 886,552	57,81%
SAH	2 250	24 827,048	26 658,000	7,87%
ATELIER MEUBLE INTERIEUR	7 588	29 683,245	29 972,600	8,84%
CARTHAGE CEMENT	21 773	28 958,090	26 040,508	7,68%
SOTIPAPIER	3 810	13 998,040	26 548,080	7,83%
TAWASOL GP HOLDING	212 072	119 230,369	53 018,000	15,65%
UNIMED	3 532	33 165,350	33 649,364	9,93%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à **16 431,219 dinars**, et se détaille comme suit :

TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2019	% ACTIF
Titres OPCVM		15 938,955	16 431,219	4,85%
SICAV TRESOR	159	15 938,955	16 431,219	4,85%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2019 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	172 075,830
Titres OPCVM	0,000
Total	172 075,830

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2019 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-Value Réalisée	Moins-Value Réalisée
Actions et Droits	919 231,342	935 659,050	153 916,670	137 488,962
Titres OPCVM	74 682,525	76 735,761	2 053,236	0,000
Total	993 913,867	1 012 394,811	155 969,906	137 488,962

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2019, **126 548,792 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Disponibilités en Banque	126 548,792	908 175,662
TOTAL	126 548,792	908 175,662

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2019. Elles sont de l'ordre de **3 072,174 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Gestionnaire	2 772,240	7 904,741
Dépositaire	299,934	587,572
TOTAL	3 072,174	8 492,313

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2019, **2 012,543 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
C M F	34,379	158,672
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	1 978,164	3 576,671
TOTAL	2 012,543	3 735,343

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Capital au 01 janvier	1 440 700,000	2 038 500,000
Nombre de parts	14 407	20 385
Nombre de porteurs de parts	10	10
Souscriptions de l'exercice	188 200,000	515 600,000
Nombre de parts	1 882	5 156
Nombre de porteurs de parts entrants	1	2
Rachats de l'exercice	1 389 300,000	1 113 400,000
Nombre de parts	13 893	11 134
Nombre de porteurs de parts sortants	7	2
Montant en Nominal au 31 décembre	239 600,000	1 440 700,000
Nombre de parts	2 396	14 407
Nombre de porteurs de parts	4	10
Sommes Non Distribuables	92 783,223	396 368,980
Commissions de Rachat	3 260,305	3 782,264
Frais de négociation de titres	-3 682,858	-5 882,626
Variation des Plus ou Moins-Value Potentielles sur Titres	68 006,777	134 545,273
Plus ou Moins-Value Réalisées sur Cession Titres	18 480,944	132 245,001
Sommes non distribuables antérieurs	396 368,980	247 787,236
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	66 492,217	128 377,245
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-456 143,142	-244 485,413
Capital au 31 décembre	332 383,223	1 837 068,980

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts. Elles ont atteint au 31 décembre 2019 **1.398,623 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,515	3,258
Résultat distribuable de l'exercice	-1 216,720	25 105,644
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	2 614,828	-80,845
TOTAL	1 398,623	25 028,057

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **10 185,396 dinars** au 31 décembre 2019.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Revenus des Actions	8 803,280	40 278,120
Revenus des Titres OPCVM	1 382,116	3 984,640
TOTAL	10 185,396	44 262,760

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **5 561,193 dinars** au 31 décembre 2019.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Revenu Certificat De Dépôt	0,000	8 831,505
Revenu Compte à Terme	0,000	30,247
Intérêts Comptes de dépôts	5 561,193	12 512,389
TOTAL	5 561,193	21 374,141

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2019 **13 434,227 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Rémunération Gestionnaire	12 158,257	31 673,449
Rémunération Dépositaire	1 275,970	2 533,888
TOTAL	13 434,227	34 207,337

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2019, **3 529,082 dinars**.

Rubrique	31-déc.-19	31-déc.-18
Rémunération Commissaire Aux Comptes	1 978,164	3 576,670
Publicité et Publication	502,400	401,800
Impôts et Taxes	105,000	90,000
Redevance C M F	817,378	2 129,310
Services Bancaires & Assimilés	126,140	126,140
TOTAL	3 529,082	6 323,920

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.- 2019	31-déc.- 2018	31-déc.- 2017	31-déc.- 2016	31-déc.- 2015
Revenus des Placements	6,572	4,556	4,808	4,105	3,176
Charges de gestion des placements	-5,607	-2,374	-2,224	-2,195	-1,519
Revenu Net des Placements	0,965	2,182	2,584	1,911	1,656
Autres Charges	-1,473	-0,439	-0,358	-0,329	-0,229
Résultat d'exploitation	-0,508	1,743	2,226	1,582	1,427
Régularisation du résultat d'exploitation	1,091	-0,006	-0,255	-0,338	-0,020
Sommes Distribuables de l'exercice	0,584	1,737	1,971	1,244	1,407
Variation des Plus/Moins-Value potentielles sur titres	28,383	9,339	-22,180	12,267	-3,494
Plus / Moins-Value Réalisées sur cession de titres	7,713	9,179	11,589	-4,797	2,131
Frais de Négociation de titres	-1,537	-0,408	-0,330	-0,417	-0,337
Plus ou Moins-Value sur titres et frais de négociation	34,560	18,110	-10,921	7,053	-1,700
Résultat Net de l'Exercice	34,052	19,852	-8,695	8,634	-0,273
Droits d'entrée et droits de sortie	1,361	0,263	0,159	0,253	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	35,921	18,372	-10,762	7,306	-1,700
Régularisation du résultat non distribuable	-24,708	-3,015	-0,921	1,277	0,724
Sommes non distribuables de l'exercice	11,212	15,357	-11,682	8,584	-0,976
Distribution des dividendes	1,737	1,972	1,244	1,407	1,446
Valeur liquidative	139,307	129,249	114,127	125,082	116,661

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-19	31-déc.-18	31-déc.-17	31-déc.16	31-déc.-15
Actif Net Moyen (ANM)	815 200,528	2 131 528,407	2 846 300,687	3 890 534,335	3 226 288,905
Charges de Gestion des placements / ANM	1,648%	1,605%	1,593%	1,591%	1,589%
Autres Charges / ANM	0,433%	0,297%	0,257%	0,238%	0,240%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	-0,149%	1,178%	1,594%	1,147%	1,492%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.